

0.713.-55-GER/ROF

Berne, le 30 août 1990

Original direkt weitergeleitetNote à Monsieur Blaise GODETTraité sur l'Antarctique


Etat de la question

La procédure parlementaire concernant l'adhésion de la Suisse au Traité sur l'Antarctique du 1er décembre 1959 est désormais terminée. Le 22 juin 1990, en votation finale, le Conseil national a approuvé l'arrêté fédéral y relatif par 123 voix contre 12, et le Conseil des Etats par 39 contre 0. L'arrêté fédéral a été publié dans la Feuille fédérale du 3 juillet 1990, date à partir de laquelle le délai référendaire de 90 jours court. Ce délai viendra à échéance le 1er octobre 1990.

M. Caflisch a effectué à Washington une démarche pour mettre au point avec l'Etat dépositaire la requête d'adhésion de la Suisse. Il a ainsi été convenu avec M. Tucker Scully que l'Ambassade de Suisse à Washington adresserait une note au State Department portant sur la requête d'adhésion de la Suisse et dont le contenu aurait été mis au point en commun. La note définitive serait adressée immédiatement après la fin du délai référendaire et une fois que le Conseil fédéral aura décidé de l'adhésion.

Etant donné que la Suisse ne fait pas partie des Nations Unies, elle doit être invitée par les parties consultatives à se joindre au Traité, conformément à l'article XIII. Le State Department enverra donc une circulaire à tous les Etats qui ont un statut consultatif pour leur demander s'ils ont des objections à l'adhésion de la Suisse. Le State Department nous suggère d'appuyer cette note par des démarches bilatérales de notre part dans les capitales intéressées.

Cela serait dès lors très utile que tu annonces au Comité d'experts sur le droit international public, que ces démarches auront lieu entre le 10 et le 25 octobre 1990. Cela dit, un signal très clair est venu de Washington, à savoir qu'il n'y aura pas de délégation suisse à la réunion extraordinaire de Santiago du Chili, qui se tiendra du 19 novembre au 8 décembre 1990, si notre pays n'a pas déposé jusque là son instrument d'adhésion.


(E. Gerber)

Annexe : un exemplaire du message

Copie (sans annexe), 16 - KT / RC / GER
- Professeur Caflisch, Genève
- Ambassade de Suisse, Washington

DG 30. Aug. 90 - 16